

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CONFEDERATION NATIONALE DES RETRAITÉS DES PROFESSIONS LIBERALES

ANNÉE 2019.

L'année confédérale a comme toujours été riche et s'est ouverte le 7 février par le 1er Conseil d'administration qui a vu le renouvellement de celui-ci, du Bureau et surtout l'élection du nouveau Président Christian Cœuré.

Guy Robert qui a créé et animé la confédération pendant de longues années n'a pas souhaité se représenter. Eu égard à son mérite le conseil d'administration l'a nommé à l'unanimité Président d'honneur. L'évolution sur toute l'année a montré qu'il est resté très actif au sein de l'institution.

Les axes de travail de 2019 ont été fixés :

1. Une participation active de notre Président au Bureau de la Confédération Française des Retraités (CFR), mais aussi de ses différentes commissions Autonomie et Santé (Pierre Lévy), santé (Yves Roussel), Retraite (Gérard Lebègue et Jacques Bigot). Pierre Lévy est également membre du Comité de lecture du Courrier des retraités de la CFR. La commission santé a essentiellement travaillé sur un contrat de complémentaire maladie du groupe MUTUALIA réservé aux retraités, membres des fédérations appartenant à la CFR, et négocié par la CFR qui ensuite le proposera à toutes ses fédérations adhérentes qui elles-mêmes le proposeront aux syndicats adhérents à la CNRPL. Les adhérents de ces syndicats auront le libre choix d'y adhérer individuellement ou non. Ce contrat ne prévoit pas d'augmentation de tarif en fonction de l'âge et proposera un panier de soin d'une qualité tout à fait acceptable avec 3 niveaux de cotisations. Ce projet a abouti à la signature du protocole par la CFR au mois de décembre et des supports de communication seront diffusés aux fédérations et aux syndicats afin qu'elles puissent informer objectivement leurs membres.
2. **L'année 2019 a été embolisée par la Réforme du régime de retraite Universel** pour laquelle les retraités des professions libérales, mais en général tous les retraités, n'ont pas été entendus. Les demandes de la CNRPL sur ce sujet sont claires :
 - Mettre le plafond du passage en Régime Universel à 1 seul plafond de la sécurité sociale (40 000 €) et non comme le prévoit le Gouvernement à 3 fois (120 000 €) ce qui aurait pour conséquence la disparition des régimes complémentaires qui ont su constituer des réserves en prévision du creux démographique, celles-ci risquant assez fortement d'être confisquées par le Gouvernement pour financer d'autres régimes spéciaux qui échapperaient à la réforme.
 - Participation des retraités dans la future gouvernance.
3. Lors du Conseil d'administration du 12 juin la CNRPL a reçu le Docteur Yves Decalf, interlocuteur privilégié du Haut-Commissaire aux retraites Jean Paul Delevoye pour faire un point sur l'avancée de la concertation sur la réforme du régime Universel.
4. La CNRPL a rencontré le Défenseur des droits et également participé au Grand Débat suite aux mouvements sociaux du début d'année en faisant ses propres propositions.

5. Grace à Régine Noulin (Présidente de l'UNACOPL et vice-présidente de la CNRPL) la CNRPL participe activement au groupe de travail parlementaire sur la retraite créé par le député Jean Lassalle.
6. La CNRPL a rencontré le nouveau Président de l'UNAPL Michel Picon le 29 août afin de resituer clairement la position de la CNRPL au sein de l'UNAPL, d'obtenir une tribune régulière dans le courrier des libéraux ainsi qu'une aide logistique et financière pour une meilleure diffusion de la Lettre de la CNRPL.
7. La CNRPL participe également très régulièrement à la Commission retraite et prévoyance de l'UNAPL notamment dans la lutte contre un régime universel tel qu'il est proposé par le Gouvernement.
8. La CNRPL a participer plus activement au Congrès de l'UNAPL en décembre avec un stand bien identifié par de larges Totems, des représentants sur place, distribution de Flyers.
9. La CNRPL prépare déjà le Congrès de l'UNAPL de 2020 qui coïncidera avec les 40 ans de la CNRPL et où un espace de parole lui a été promis par le Président de l'UNAPL, pour la circonstance.
10. La CNRPL a participé activement aux désignations de membres aux CPSTI/IRPSTI même si la compétition avec la FENARAC a été difficile.
11. La CNRPL a également décidé de travailler sur le bien vivre des retraités des professions libérales et en particulier la prévention, la dépendance et la prévoyance. Mais aussi sur l'aide aux aidants familiaux.
12. Un des objectifs sera également de développer des CNRPL régionales.
13. La CNRPL a vu revenir en son sein la Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes qui lui donne une représentativité plus large.
14. Le site internet de la CNRPL, alimenté par toutes les fédérations, reste très actualisé et interactif

Pierre Lévy